



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

**Division du premier degré**

Le Directeur académique des services de  
l'Education Nationale du Bas-Rhin

**Bureau de la formation continue**

Affaire suivie par :

Peggy KREMPP-ARCHER

PKA/05-2026/126

Tél. 03 88 45 92 44

Mél : [peggy.krempp@ac-strasbourg.fr](mailto:peggy.krempp@ac-strasbourg.fr)

65 avenue de la Forêt noire  
67000 STRASBOURG

à

Mesdames les professeures et messieurs les  
professeurs des écoles du Bas-Rhin,

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs  
les inspecteurs de l'Education nationale chargés  
de circonscription du premier degré

Strasbourg, le 13 mai 2026

**Objet : Appel à candidature pour des tuteurs d'étudiants préparant le concours du professorat des écoles (Maître d'accueil temporaire – MAT)**

Texte de référence :

Missions des Maîtres d'accueil temporaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/29/mene1013103c.html>

Dans le cadre d'un renforcement de la formation initiale des enseignants, une réforme des concours de recrutement et de la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation entreront en vigueur à la rentrée 2026.

Désormais, pour devenir enseignant, il est possible de passer le CRPE à trois stades du cursus universitaire du nouveau M2E (Master Enseignement et Education) ou MEEF (Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation), soit à l'issue de l'année de Licence ou de master 1 (concours BAC +3) soit à l'issue de l'année de master 2 (concours BAC +5).

Dans ce nouveau contexte, le maître d'accueil temporaire (MAT) accompagnera trois profils d'étudiants :

- Les étudiants de master 1 M2E lauréats du concours BAC+3, qui seront élèves fonctionnaires rémunérés
- Les étudiants de master 1 M2E non lauréats du concours BAC+3
- Les étudiants de master 2 MEEF non lauréats.

Le profil de M2 alternant n'existera plus à la rentrée 2026.

L'exercice en école des étudiants M1 et M2 se fait auprès de professeurs des écoles volontaires, à titre temporaire et intéressés par l'exercice d'une mission de Maître d'Accueil Temporaire (MAT). Le MAT accompagne l'étudiant dans l'observation et la pratique des gestes du métier, dans la mise en œuvre, l'évaluation des apprentissages et pour toutes les questions relevant de la conduite de la classe. Ce tutorat s'exerce dans la classe du MAT.

**En première année de Master**, l'élève fonctionnaire, lauréat du concours BAC+3, bénéficie de douze semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée, dans des cycles différents. L'étudiant non lauréat du concours bénéficie quant à lui de six semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée.

**En deuxième année de Master**, l'étudiant non lauréat du concours bénéficie de six semaines de stage d'observation et de pratique renforcée.

Le MAT assure le tutorat de l'étudiant M1 ou M2 durant ces périodes de stage et est amené à rendre un avis et une note, au titre de l'évaluation du parcours universitaire de l'étudiant.

Durant l'année scolaire 2026-2027, le département du Bas-Rhin sera amené à proposer des stages filés ou massés pour environ 200 étudiants M1 et 150 étudiants M2, ce qui suppose un nombre significatif de classes d'accueil et de MAT pour en assurer le tutorat.

Le professeur des écoles MAT, engagé dans ces missions de tutorat, percevra une rémunération dont le taux variera selon le nombre et la catégorie des étudiants suivis :

Etudiant en master MEEF	Rémunération pour accompagnement et évaluation
Etudiant M1 M2E	Le MAT accueille en général 2 étudiants M1 par stage. <b>150 € par stagiaire et par stage</b>
Etudiant M2 MEEF	Le MAT accueille 1 à 2 M2 par stage <b>300 € par stagiaire et par stage</b>

-Tous les professeurs des écoles MAT participeront à un temps d'information en visioconférence, dont la date sera communiquée ultérieurement (présentation de la réforme du CRPE, de la formation initiale et des missions et postures).

- Les professeurs des écoles MAT nouvellement nommés pour un suivi pédagogique se verront proposer une formation pour les préparer à leur fonction d'accueil et de tutorat. Des actions de formation selon différentes modalités seront proposées (sur temps remplacé ou animations pédagogiques) et organisées à l'intention des MAT, par des formateurs de la direction académique et de l'INSPE.

-Les professeurs des écoles MAT reconduits bénéficieront d'un temps de formation dédié tous les cinq ans.

Il est très important que chaque MAT s'engage pleinement dans son parcours de formation.

Si ces perspectives d'accueil et d'accompagnement d'étudiants en master M2E ou MEEF vous intéressent, nous vous invitons à renseigner le document d'appel à candidature ci-joint, accompagné d'une lettre de motivation, et à le transmettre à votre IEN pour le **19 juin 2026 délai de rigueur**.

**Les MAT ayant déjà exercé cette mission les années précédentes réintroduiront une demande selon les mêmes modalités et le même calendrier. Aucune reconduction tacite n'est en effet prévue dans la démarche de candidature.**

Pour toute candidature, (première demande ou renouvellement), l'avis de l'IEN s'appuie sur une visite de classe réalisée depuis moins de 3 ans.

Le Directeur académique

Nicolas Feld-Grooten

Pièce jointe : Une fiche de candidature

Fiche de poste du Maître d'accueil temporaire (MAT)